

SIVOM DE BERCHE ET DAMPIERRE SUR LE DOUBS

25420

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 AOUT 2021

Tous les membres sont présents sauf MENETRIER Lucile et Julie MOINE, excusées et ayant données procuration à Messieurs PETIOT et SAILLET.
Secrétaire de séance : CHIPEAUX Céline

Approbation du compte rendu de la réunion du 30/06/2021.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Président fait part au conseil syndical qu'il y a lieu de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 14.12h / hebdomadaire et de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 10.98h/hebdomadaire qui existait.

L'agent dont il est question est en contrat depuis 6 ans, ce qui lui donne droit à un CDI de la Fonction Publique. En même temps que le passage à ce CDI, le Centre de Gestion nous demande de faire un seul contrat regroupant les 2 postes que l'agent effectuait, à la cantine pour 14h par semaine, annualisées à 10.98h et à l'école pour 4h par semaine, annualisées à 3.14, soit un total de 14.12h hebdomadaires.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité.

PROJET NUMERIQUE ECOLE

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports a lancé un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en Janvier 2021. Ce dispositif a pour objectif de contribuer à la continuité pédagogique, de réduire la fracture numérique et les inégalités scolaires dès l'école élémentaire.

Ce projet, porté par l'Education nationale est subventionné à hauteur de 70% des dépenses engagées.

Des devis sont demandés à différentes entreprises.

Les membres du conseil syndical valident ce projet à l'unanimité et autorisent le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

DECISION MODIFICATIVE EAU ET ASSAINISSEMENT

A compter du 01/01/2021, la compétence Eau et Assainissement a été transféré à PMA.

Avec ce transfert de compétence, il avait été demandé à PMA de reprendre les excédents, mais aussi les déficits des budgets Eau et Assainissement.

PMA a accepté ces reprises.

Afin de pouvoir verser comptablement à PMA les excédents, soit 32 516.80€ et d'encaisser les déficits qui sont reversés au SIVOM par PMA, soit 213 869.78€, la décision modificative suivante doit être prise :

Désignation	Diminution	Augmentation
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	32 516.80€	
R 1068 : Dotation Fonds divers Réserves		213 229.22 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	32 516.80 €	
D 678 : Charges exceptionnelles		32 516.80 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

POINT R

Suite à la visite de PMA et à la demande de chiffrage pour le déplacement du point R, une proposition a été faite. Le coût est d'environ 13 000.00€ TTC à la charge du SIVOM.

Une attention particulière est demandée par rapport à la dégradation de la chaussée ainsi que sur la circulation des camions de collecte et du secteur accidentogène.

La solution retenue au nom du SIVOM est la suivante :

- Les bennes de verres et plastiques seront déplacées et réimplantées dans chaque Commune.
- Suppression des bennes de déchets alimentaires et relais.
- Les bennes de cartons et papiers resteront sur le site du Point R actuel.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité ces décisions.

A charge des conseils municipaux de choisir le devenir des bennes sur leur Commune (chaque Commune décidera au sein de son conseil de réimplanter ou non les bennes sur leurs terrains).

EGLISE

Des devis ont été demandés pour le projet de réfection de l'Eglise.

Réception de 2 devis de la part de l'entreprise CUBE, (reprise soubassement et ravalement façades) pour un total HT de 7 533.30€ + 99 131.25 €, soit 106 664.55€ HT.

Les membres du conseil syndical valide le projet de rénovation de l'Eglise et autorise le Président à faire les demandes de subventions et de prix.

TRAVAUX

- L'abri à l'école est posé, le chantier est terminé, il reste le ré agréage en intérieur par la société MOSCHENI.
- Un devis va être demandé pour la pose d'un grillage, identique à celui existant, autour du chalet, avec retrait de la grosse barrière présente devant le chalet.
- Cimetière : début des travaux par l'entreprise MOSCHENI autour du 15/09/2021.
- Ecole :
 - * Revêtement : un souci a été détecté sur le chantier, voir avec l'entreprise (rdv pris par M. Ganard).
 - * Placard : Travaux terminés et effectués par M. Ganard et B. Charrier.
 - * Abri à vélos : les joints tombent
- Isolation thermique par l'extérieur de l'école : Devis de 82 042.25 € HT de la société CUBE. Le conseil syndical souhaite un nouveau devis pour nettoyer et repeindre les zones vitrées, avec isolation des parties murales non vitrées. Nouveau devis à demander.

DIVERS

- Repas des seniors : les différents choix ont été faits (menu, boissons). Le repas sera offert aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints.
- Attente du planning des activités du Président du foot pour la programmation du chauffage des vestiaires.
- Choix d'un nouvel électricien pour le SIVOM : Mandub'elec.
- Poste secrétariat : relance de l'appel à candidature jusqu'au 19/09/2021
- Demande de devis pour réalisation d'une banderole pour la mise à disposition du bâtiment industriel ex FCSMI.
- Cimetière : A. MITTON fait le point sur le cimetière : état des lieux et vérification des tombes et concessions.